



Mairie de Thoissey - 01140

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOUT 2024

Sur convocation en date du 30 juillet 2024 le conseil municipal de Thoissey s'est réuni le 8 août 2024 à 19h00, en salle des mariages de la mairie de Thoissey, sous la présidence de Madame Anne Turrel, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne Turrel, Monique Ferrand, Christiane Fournel, Gisèle Rapenne, Vanessa Journolleau, et Messieurs Boris Leynaud, Jacques Loupforest, Maurice Voisin, Jacques Berger et Francisco Carneiro.

Etaient absents excusés : Monsieur Grégoire Leynaud ayant donné pouvoir à Monsieur Boris Leynaud, Madame Fatima Khenfer ayant donné pouvoir à Madame Gisèle Rapenne, Madame Cindy Lachize ayant donné pouvoir à Madame Vanessa Journolleau, Monsieur Cyril Cordelier ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques Loupforest, Monsieur Jean-François Goeury ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques Berger, Monsieur Paul Ferré ayant donné pouvoir à Madame Anne Turrel, Monsieur Serge Gay ayant donné pouvoir à Madame Christiane Fournel, Madame Muriel Goeury ayant donné pouvoir à Madame Monique Ferrand.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal du 8 août 2024 peut valablement délibérer.

1. Vote du compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2024

Conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11, lecture est donnée du compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2024 affiché publiquement dans les délais réglementaires. Ce compte rendu est approuvé à la majorité par vote à main levée (18 voix pour dont 8 pouvoirs).

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Monique Ferrand est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 8 pouvoirs).

3. Location d'un échographe

Dans le cadre de l'accueil programmé d'un gynécologue retraité et pour répondre à la demande des omni praticiens d'une poursuite par la Ville d'un accompagnement dans leurs investissements pour

une prise en charge améliorée de la santé publique en milieu rural, la proposition de louer un échographe est formulée.

L'offre émane de la société Odalys Santé pour un montant de 446.10 € TTC par mois durant 84 mois (7 ans).

C'est une somme extrêmement importante, qui s'ajoute à celles déjà engagées par la Ville en matière de santé publique et malgré la volonté politique des élus de s'engager fortement sur ce terrain, il paraît difficile de faire face à cette dépense supplémentaire sans, parallèlement, diminuer une autre ligne budgétaire de la section « dépenses de fonctionnement ».

Aussi, il est proposé de ne prendre de décision sur cette question qu'en fonction de l'implication éventuelle du Centre Hospitalier Ain Val de Saône.

A l'unanimité, les conseillers municipaux décident qu'un courrier sera adressé au directeur de l'hôpital pour solliciter une participation financière aux frais déjà engagés par la collectivité au titre de la santé publique et que l'échographe ne sera loué qu'à la condition que les médecins omnipraticiens soient formés, que l'hôpital participe et que les conditions d'utilisation entre l'hôpital et de la ville soient préalablement définies.

4. Prise en charge de la location d'un polygraphe pour les consultations de pneumologie

La location d'un polygraphe pour les consultations de pneumologie du Docteur Michel Colas s'élève à 80 € HT par mois pour une durée de 6 ans, soit 960 € HT par an (1 152 € TTC). Le contrat comprend le matériel, sa maintenance et ses consommables.

Le Docteur Frih doit être désignée locataire car la société Odalys Santé ne peut réglementairement louer aux collectivités.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour autoriser le remboursement au Docteur Frih des sommes engagées pour la location de ce polygraphe, location actée par l'ensemble des conseillers à l'occasion de l'assemblée du 4 juillet dernier.

A l'unanimité (18 voix pour dont 8 pouvoirs), le conseil municipal valide la prise en charge du remboursement des frais de location du polygraphe au profit du Docteur Hela Frih, omnipraticien à Thoisy.

5. Décision modificative

Les informations relatives aux montants des dotations de l'Etat nous sont parvenues après le vote du budget primitif communal.

Or, le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux collectivités de prendre des décisions modificatives pour que les montants budgétés soient conformes à la réalité des sommes dévolues.

En Dotation Elu Local, le montant perçu est de 293 €, le montant budgété est nul.

En Dotation de Péréquation, le montant perçu est de 22 285 €, le montant budgété est de 24 000 € soit – 1 715 €.

En Dotation Forfaitaire, le montant perçu est de 305 901 €, le montant budgété est de 306 000 € soit – 99 €.

En dotation de solidarité rurale, le montant perçu est de 125 364 €, le montant budgété est de 110 000 €, soit + 15 364 €.

Il est en conséquence proposé de prendre la décision modificative suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
742	DEL	+ 293	60622	Carburant	+ 3 000
741121	DSR	+ 15 364	614	Charges copro	+ 3 000
741127	DNP	- 1715	61551	Matériel roulant	+ 3 000
74111	DGF	- 99	6156	Maintenance	+ 4 000
			622	Honoraires	+ 843
Total		13 843	Total		13 843

A l'unanimité (18 voix pour dont 8 pouvoirs), les conseillers municipaux valident la décision modificative telle que proposée.

6. Modification des statuts du SIEA de l'Ain

Le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain) propose une modification de ses statuts, qui doit être délibérée par l'ensemble des communes membres. Cette modification statutaire vise à permettre au Syndicat la réalisation de prestations de services au bénéfice des collectivités territoriales.

Il est demandé aux conseillers de bien vouloir approuver la modification statutaire du SIEA.

A l'unanimité (18 voix pour dont 8 pouvoirs), le conseil municipal valide la modification statutaire du SIEA de l'Ain

7. Validation du schéma directeur des infrastructures de recharge électrique et convention de prestation de service

Il est proposé aux communes membres du SIEA de confier au Syndicat l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques par le biais d'une convention de prestation de services qui inclut rétribution du SIEA pour 45 € HT.

Le schéma directeur ayant été établi, il est proposé de le valider également.

A l'unanimité (18 voix pour dont 8 pouvoirs), les membres du conseil municipal valident la signature d'une convention de prestation de service avec le SIEA de l'Ain et adoptent le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

8. Tarif du repas du restaurant scolaire

La société RPC, qui fournit les repas du restaurant scolaire, nous annonce une hausse tarifaire de 0.13 € TTC par repas.

2023-2024	3.13 € par repas
2024-2025	3.261 € par repas

Au titre de l'année scolaire 2023-2024, 9 857 repas ont été servis.

L'augmentation tarifaire représente en conséquence, sur cette base, la somme totale de 1 281.40 € TTC par an.

Madame le Maire propose, tenant compte de la conjoncture économique et des difficultés sociales importantes des populations, de ne pas répercuter la hausse du prix des repas sur les familles.

A l'unanimité (18 voix pour dont 8 pouvoirs), les conseillers municipaux décident le maintien du tarif de repas tel que pratiqué jusqu'alors, soit 4,40 €.

9. Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers du centre de secours de Thoissey sollicite une subvention de 500 € pour l'organisation des festivités et du vin d'honneur du 13 juillet.

A l'unanimité (18 voix pour dont 8 pouvoirs), le conseil municipal accepte de verser à l'amicale une subvention de 500 €.

10. Convention de remboursement des consommations électriques et d'eau de l'aire principale d'accueil de la Voie Bleue

Il est proposé de signer une convention avec la communauté de communes Val de Saône Centre afin que cette dernière puisse rembourser à la Ville de Thoissey le montant des consommations d'eau et d'électricité de l'aire principale d'arrêt de la Voie Bleue.

A l'unanimité (18 voix pour dont 8 pouvoirs) le conseil municipal valide la proposition de convention telle que proposée par la communauté de communes Val de Saône Centre.

11. Constitution d'une servitude de passage en surface

La courette desservie par la porte de l'ancien collège royal de Thoissey fait l'objet d'un bail emphytéotique validé par l'assemblée délibérante le 4 juillet 2024.

Il convient que la Ville valide une convention de servitude pour l'utilisation de cette courette au profit du laboratoire d'analyses médicales Novelab pour le passage de sa patientèle.

Cette servitude concerne la parcelle AB 1007 pour une surface de 74 m².

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité (18 voix pour dont 8 pouvoirs) le projet de servitude mais ajoutent deux conditions suspensives :

- Que ladite servitude ne soit pas transmissible par son bénéficiaire ;
- Que la Ville de Thoissey se réserve le droit de réaliser sur la parcelle AB 1007 tous travaux d'amélioration et de mise en valeur qu'elle jugerait nécessaire.

12. Questions diverses

a) Diagnostic des platanes de l'avenue du Port

Une branche de taille imposante s'étant abattue lors de l'orage du 2 août, Madame le Maire a sollicité de l'Office National des Forêts la réalisation d'un diagnostic pour vérifier l'état

sanitaire des arbres. Un devis est parvenu pour 4 320 € TTC. Il est validé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

b) Suppression de régies de recettes

Les régies de recettes « bibliothèque » et « halte fluviale » n'étant plus utilisées, le conseil municipal décide à l'unanimité (18 voix pour dont 8 pouvoirs) de leur suppression.

Exercice des délégations du maire

Date	Entreprise	Objet	Montant
25/07/2024	BresseHygiène	Achat de papier toilettes piscine	73.07 €
23/07/2024	Alko Nobel	Peinture services techniques	3 134.99 €
23/07/2024	Chevillon	Désembouage chaudière du local Croix Rouge	828.60 €
25/07/2024	Phar-Eaux	Produits piscine	2 566.80 €
24/07/2024	Aleph Pro	Réquerres pour l'école élémentaire	129.00 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

Le prochain conseil est fixé au 5 septembre 2024 à 19h00

La secrétaire
Monique FERRAND

Le Maire,
Anne TURREL